

Incendie : une demande de mise en état de péril imminent a été lancée

Dans la nuit du mercredi 4 au jeudi 5 octobre, un incendie a ravagé une maison se situant à l'angle de la Grande rue et de la rue des Écoles.

Abandonnée depuis quarante ans, ouverte à tous les vents, dégradée et dangereuse, elle était récemment squattée par des gens de passage. Située sur une route très fréquentée, la maison avait fait l'objet de demandes de rachat par la municipalité, qui souhaite agrandir le carrefour. Alertée à plusieurs reprises depuis 2015 par le maire Christian Bretin sur l'état d'abandon du bâtiment et les risques qu'un incendie s'y déclare, la propriétaire s'était toujours refusée à le vendre ou à l'entretenir. Une demande d'expropriation avait été lancée en 2016 à son encontre. L'in-



■ La maison est située à l'angle d'une route très passante qui mène aux écoles, à la gare mais aussi à l'autoroute et à la Zone industrielle. Photo Nicolas BROISSAND

cendie qui s'y est déclaré dans la nuit du 4 au 5 octo-

bre et qui n'a fait aucune victime, a accéléré les choses.

« J'ai dû rédiger jeudi matin, après l'incendie, un courrier

au tribunal administratif de Besançon, explique l'élu, demandant de désigner un expert afin qu'il affecte le bâtiment en état de péril imminent. Il devient désormais urgent de sécuriser les lieux. » Ainsi, si la demande est validée, la propriétaire devra, dans un délai d'un mois, effectuer les réparations nécessaires pour mettre fin durablement au péril ou ordonner les travaux de démolition.

Où en est l'enquête ?

Selon les premières constatations des pompiers, le feu aurait pris à l'arrière du bâtiment. Acte malveillant ou involontaire, lié peut-être à d'autres incivilités qui ont eu lieu dans la commune ces dernières semaines, aucune piste n'est écartée pour l'instant. Pour les gendarmes, l'enquête ne fait que commencer.